

Évaluation du Réseau Santé Psychique Suisse (RSP)

Executive Summary



Berne, le 10 novembre 2023

Susanne Hadorn, Bettina Stauffer, Jorgos Birboutsakis, Baptiste Ruedin, Mario Hediger

Université de Berne
Centre de compétences en gestion publique
Schanzeneckstrasse 1 / Case postale
3001 Berne
bettina.stauffer@unibe.ch

Sur mandat des institutions responsables du RSP : Office fédéral de la santé publique (OFSP), Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), Fondation Promotion Santé Suisse (GFCH)

Résumé

La présente évaluation a été réalisée par le Centre de compétences en gestion publique (KPM) de l'Université de Berne sur mandat de l'organe responsable du Réseau Santé Psychique Suisse (RSP). L'objectif de l'évaluation était d'évaluer le RSP, en particulier son utilité et son efficacité, et d'identifier les potentiels d'optimisation existants. Le RSP existe depuis 2011 et est soutenu par les institutions suivantes : l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la fondation Promotion Santé Suisse (GFCH). La présente évaluation se base sur une analyse de documents, une enquête auprès des membres du RSP, 20 entretiens avec différents acteurs ainsi que sur un colloque d'appréciation en vue de valider les recommandations.

En résumé, l'évaluation aboutit aux conclusions suivantes : depuis sa création, le RSP a généré des avantages substantiels pour ses membres et pour les institutions responsables, en favorisant les synergies et la coopération entre différents acteurs et en renforçant la visibilité de leurs activités et du thème de la santé mentale dans son ensemble. Pour de nombreux acteurs, le RSP s'est établi comme une importante plateforme de mise en réseau. L'organe responsable a joué un rôle important à cet égard, en renforçant la légitimité du réseau dans les secteurs représentés. Fin 2024, le SECO se retirera de cet organisme. Cela représente une perte importante pour le RSP. L'évaluation recommande donc de s'efforcer à l'avenir d'augmenter à nouveau l'ampleur du soutien au sein de l'organe responsable. Comme le précisent également les recommandations, il conviendrait à l'avenir d'affiner, au niveau stratégique, les objectifs du RSP et le rôle du comité de pilotage et du groupe d'experts. Au niveau opérationnel, le bureau de coordination du RSP pourrait encore optimiser ses activités à l'avenir - sur la base de discussions et de décisions stratégiques préalables. Par exemple, en préparant les informations de manière plus adaptée aux groupes cibles, en créant des groupes de travail thématiques ou en introduisant des critères d'admission pour les membres afin de renforcer une vision commune au sein du RSP. Ces activités ne sont toutefois possibles que si les moyens financiers peuvent être adaptés ou augmentés en conséquence. Le rapport d'évaluation présente différentes possibilités à cet égard.

Mots-clés : évaluation, Réseau Santé Psychique Suisse (RSP)

Executive Summary

Situation initiale, mandat et approche méthodologique

La présente évaluation a été réalisée par le Centre de compétences en gestion publique (KPM) de l'Université de Berne sur mandat de l'organe responsable du Réseau Santé Psychique Suisse (RSP). Le mandat de l'évaluation consistait à évaluer le RSP, en particulier son utilité et son efficacité, et à identifier le potentiel d'optimisation existant. Les institutions responsables du RSP comprennent l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la fondation Promotion Santé Suisse (GFCH), qui étaient représentées dans le groupe de pilotage et le groupe d'accompagnement dans le cadre de l'évaluation.

Les conclusions présentées ci-dessous se basent sur différentes données : premièrement, une analyse de documents a été effectuée, deuxièmement, tous les membres du RSP ont été invités à participer à une enquête en ligne et troisièmement, l'équipe d'évaluation a réalisé 20 entretiens avec différents acteurs (entre autres les institutions responsables, les membres du groupe d'experts et du réseau). Les recommandations formulées sur cette base ont ensuite été discutées dans le cadre d'un colloque d'appréciation auquel ont participé dix représentants et représentantes des groupes d'acteurs susmentionnés.

Objectifs, structure et développements du Réseau Santé Psychique Suisse

Le RSP a été fondé en 2011 par les institutions responsables susmentionnées. L'objectif principal du réseau est d'améliorer la santé mentale et la prévention des maladies psychiques ainsi que la prévention du suicide en Suisse, en intégrant et en mettant en relation des organisations et des réseaux importants dans ces domaines. Le RSP sert ainsi de plateforme centrale pour la mise en réseau, l'échange de connaissances et la promotion de synergies entre les acteurs, afin d'augmenter finalement l'efficacité de leurs mesures. Les activités initiales du RSP ont déjà été mises en lumière en 2013 dans le cadre d'une première évaluation, raison pour laquelle la présente évaluation se réfère également aux conclusions et recommandations de l'époque.

Le RSP comprend les organes suivants : le comité de pilotage, composé de représentants et représentantes des institutions responsables, assume la direction stratégique du réseau en définissant les priorités stratégiques, en harmonisant le programme de travail du bureau de coordination et en lui apportant un soutien professionnel. Le bureau de coordination RSP est l'organe opérationnel, responsable de la mise en place d'un point de contact national pour la promotion de la santé mentale, la prévention ainsi que le dépistage précoce des maladies psychiques et la prévention du suicide. Il est rattaché à Promotion Santé Suisse sur le plan organisationnel et se compose de deux collaborateurs (équivalent

140%), un changement de personnel étant intervenu au moment de la rédaction de la présente évaluation. Ce changement a été l'occasion de lancer, parallèlement à la présente évaluation, un processus de développement organisationnel dont les résultats sont attendus dans les mois à venir et qui conduira également à des changements dans l'organisation du RSP. Par ailleurs, il existe un groupe d'experts qui, conformément au mandat officiel, garantit l'ancrage professionnel du RSP dans les communautés scientifique et professionnelle. Ces dernières années, le RSP a en outre connu une forte croissance. Fin 2022, il comptait 447 membres. En comparaison, ils étaient 83 en 2013.

Résultats

Utilité pour les membres et effets du RSP

En ce qui concerne l'utilité pour les membres, on peut résumer que le RSP et les activités du bureau de coordination ont généré une plus-value sensible pour les membres au cours des dernières années. Les membres interrogés considèrent notamment que la principale utilité du RSP réside dans la mise en réseau, la mise à disposition d'informations et le travail de relations publiques. Certains membres reconnaissent également au RSP une fonction de représentation politique des intérêts. En outre, ils expriment des attentes supplémentaires concernant l'intervention du groupe d'experts et voient des possibilités d'amélioration dans le travail de relations publiques. La mise en œuvre de ces propositions dépend dans une large mesure du développement d'une orientation stratégique et thématique claire du RSP.

Les différents moyens de communication du RSP, tels que la newsletter, le site web et les événements organisés par le bureau de coordination, sont appréciés par la majorité des membres. Néanmoins, ils pourraient bénéficier d'une présentation plus claire et d'une meilleure structuration des informations et des thèmes. Un lien institutionnel renforcé entre les acteurs de Suisse alémanique et de Suisse romande au sein du RSP est également jugé souhaitable. Les contacts bilatéraux directs des membres avec le bureau de coordination du RSP sont considérés comme une plus-value évidente. Les personnes interrogées attestent également d'une évolution positive des activités du bureau de coordination du RSP, malgré l'augmentation constante du nombre de membres et le maintien constant des ressources en personnel. Cela est surtout lié à l'engagement important des deux responsables actuels du bureau de coordination. Néanmoins, la présente évaluation souligne la nécessité de développer une vision et un ciblage clairs des activités et des services du RSP afin de parvenir à l'avenir à une gestion judicieuse de la charge de travail élevée.

Les représentants et représentantes des institutions responsables considèrent majoritairement l'utilité de la RSP comme positive. Il apparaît que les organes responsables utilisent la RSP en premier lieu sur le plan opérationnel et très peu sur le plan stratégique.

Au vu de son impact, le RSP a réussi à créer des synergies et des coopérations entre ses membres et à augmenter la visibilité de leurs activités et de leurs services. Les échanges croissants entre les acteurs de Suisse alémanique et de Suisse romande illustrent l'importance du travail de mise en réseau du RSP, même si celui-ci pourrait être davantage institutionnalisé et la Suisse romande davantage impliquée. Le RSP fonctionne également comme une sorte de "label de qualité" pour certains membres plus petits et contribue à la création d'un sentiment de communauté entre les membres. Il convient toutefois de noter que l'impact du RSP n'est pas le même pour tous les membres. Les nouveaux acteurs et ceux qui souhaitent introduire de nouvelles activités profitent davantage des activités de mise en réseau du RSP, tandis que les autorités cantonales utilisent moins le RSP en raison de leurs partenariats existants, entretenus notamment dans le cadre des programmes d'action cantonaux (PAC).

Gouvernance du RSP : responsabilité et financement

En ce qui concerne l'organisme responsable, on peut tirer la conclusion suivante : la grande majorité des personnes interrogées apprécie l'existence de l'organe responsable du RSP et le financement ainsi assuré, du moins à moyen terme. La composition multisectorielle a notamment renforcé la légitimité du réseau dans différents groupes d'acteurs, ce qui constitue un facteur de succès non négligeable pour le RSP. Avec le retrait décidé du SECO pour la fin 2024, ce large soutien sera réduit à l'avenir, ce qui est regrettable. De l'avis d'une grande majorité des personnes interrogées, la représentation de l'économie est très pertinente pour le domaine de la santé mentale. C'est pourquoi il est recommandé de maintenir le contact avec le SECO malgré son départ. Une éventuelle alternative au SECO pourrait consister à solliciter une association économique telle qu'Avenir Suisse en tant qu'institution de soutien.

Le potentiel d'optimisation suivant ainsi que des idées pour des modèles de financement alternatifs sont mentionnés par les membres du RSP ainsi que lors des entretiens avec différents acteurs : il faudrait examiner la possibilité d'élargir l'organe responsable à un acteur du domaine de la formation ou du secteur social, concrètement la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ou une haute école spécialisée en travail social. En outre, les personnes interrogées estiment qu'il existe un potentiel inexploité dans le renforcement du rôle conceptuel et/ou politique du RSP, étant donné que le centre de coordination dispose de connaissances étendues et d'une vue d'ensemble unique dans le domaine de la santé mentale. Compte tenu de la forte croissance des membres, la possibilité d'un rôle plus participatif des membres dans la définition de l'orientation stratégique et thématique future et de la forme d'organisation du RSP devrait être discutée. En ce qui concerne le financement du RSP, la majorité des personnes interrogées sont favorables à la poursuite du financement par les institutions responsables et s'opposent à l'introduction de cotisations des membres. Toutefois, une contribution basée sur le

chiffre d'affaires ou le budget pourrait éventuellement être acceptée. Des modèles de financement alternatifs sont également proposés par les personnes interrogées, comme la collaboration (plus étroite) avec Promotion Santé Suisse (mise en commun des ressources et des capacités) ou d'autres fondations (par le biais d'une collecte de fonds active), la rétribution des prestations de conseil technique du bureau de coordination du RSP et la perception de contributions aux conférences.

Les propositions d'adhésion de nouveaux membres potentiels sont multiples, bien que la majorité indique qu'il ne manque pas fondamentalement un acteur particulier en tant que membre. En outre, les données montrent que le nombre croissant et l'hétérogénéité des membres rendent difficile l'identification et l'exploitation des synergies. Une structure plus transparente, éventuellement sous la forme de groupes de membres, pourrait aider à continuer à exploiter le potentiel de mise en réseau. La possibilité d'établir des critères d'admission pour les nouveaux membres devrait également être examinée. En outre, les membres ne participent que peu au RSP et les informations leur sont principalement transmises par le bureau de coordination du RSP. La volonté de participer activement serait plus grande si la collaboration était davantage axée sur des thèmes spécifiques. Les propositions à cet égard sont la création de groupes de travail thématiques et/ou politiques permanents. Si une collaboration avec une fondation se mettait en place, des appels à projets pourraient par exemple être lancés chaque année. Cela permettrait à la fois de se concentrer sur un thème et de garantir une base financière.

Progrès de la mise en œuvre des recommandations de la dernière évaluation

Les données montrent que la plupart des recommandations de 2013 ont été partiellement ou totalement mises en œuvre. Les changements recommandés en matière d'orientation stratégique ont pour la plupart été initiés. Comme le montrent les nouvelles recommandations formulées dans la présente évaluation, il existe néanmoins des défis pour l'avenir : par exemple, la composition des membres du RSP est désormais très hétérogène, ce qui a notamment pour conséquence que les attentes envers le RSP sont devenues très variées. Des réflexions stratégiques doivent être menées en conséquence afin de retrouver une orientation plus claire à l'avenir. La mise en œuvre des recommandations de 2013 concernant la conception du RSP a également été partiellement réussie. En ce qui concerne le soutien et le financement du RSP, il convient de noter que le départ du SECO entraînera une réduction de la diversité sectorielle et du financement global, alors que ce soutien intersectoriel avait déjà été souligné par la dernière évaluation comme un aspect important et digne d'être conservé du RSP. Un potentiel d'optimisation subsiste en ce qui concerne les rôles du comité de pilotage et du groupe d'experts. La plupart des recommandations concernant les offres et les prestations du RSP ont également été mises en œuvre, du moins en partie. Il convient de souligner en particulier l'excellente performance du bureau de coordination du RSP, qui a maintenu, voire étendu ses activités malgré la forte

augmentation du nombre de membres. Du point de vue de l'équipe d'évaluation, il faudrait toutefois discuter d'un renforcement des priorités thématiques et d'une mise à disposition plus systématique des informations. En ce qui concerne la majorité des critères d'évaluation formulés par l'évaluation 2013, on peut tirer une conclusion positive.

Recommandations pour le développement du RSP

Niveau stratégique

- **Recommandation 1** : Les institutions responsables, respectivement le comité de pilotage, le groupe d'experts et le bureau de coordination du RSP, devraient affiner les futurs objectifs supérieurs et le rôle du RSP. Pour ce faire, il convient de discuter de l'orientation stratégique et notamment de la focalisation thématique du RSP. Enfin, les organes susmentionnés devraient également discuter du rôle que le RSP pourrait jouer pour renforcer la défense des intérêts de la santé mentale vis-à-vis de la politique nationale.
- **Recommandation 2** : Les institutions responsables, respectivement le comité de pilotage, devraient, le cas échéant avec l'aide du groupe d'experts et du bureau de coordination du RSP, visualiser les fonctions de l'organisme responsable et de ses instances et les clarifier si nécessaire. Les données recueillies montrent qu'un large soutien est très important, car il renforce le thème de la santé mentale et sa légitimité en Suisse et garantit un financement à long terme dans un contexte financier relativement précaire. C'est pourquoi les institutions responsables et le comité de pilotage devraient s'efforcer de maintenir - voire de développer - un large soutien.
- **Recommandation 3** : Les institutions responsables devraient, d'une part, discuter de la fonction du comité de pilotage et, d'autre part, envisager une intégration institutionnalisée de leurs échelons hiérarchiques supérieurs dans le RSP ou le comité de pilotage, afin d'étendre l'utilité du RSP au niveau stratégique.
- **Recommandation 4** : Les institutions responsables, respectivement le comité de pilotage, devraient définir avec le bureau de coordination du RSP le futur cahier des charges du bureau de coordination du RSP conformément aux objectifs et rôles supérieurs du RSP et l'harmoniser avec les bases financières.
- **Recommandation 5** : Les institutions responsables, respectivement le comité de pilotage, devraient concrétiser les attentes vis-à-vis du groupe d'experts et les possibilités qui y sont liées en termes de conseil, de transfert de connaissances dans la pratique, etc. afin de générer une utilité maximale.

Niveau opérationnel

- **Recommandation 6** : Les activités du RSP et en particulier la diffusion d'informations (par ex. site Internet, newsletter, infomail) par le bureau de coordination du RSP devraient à l'avenir se faire selon une structure compréhensible ou des critères clairs. En outre, il faudrait examiner si une évaluation renforcée des informations partagées pourrait être effectuée, éventuellement par le groupe d'experts.
- **Recommandation 7** : Le comité de pilotage et le bureau de coordination du RSP devraient examiner si la création de groupes de travail permanents à orientation thématique ou la collaboration sur la base de mandats entre les membres et le centre de coordination pourraient constituer de futures formes de travail du RSP.

- **Recommandation 8** : Le comité de pilotage et/ou le groupe d'experts devraient définir des critères pour l'admission des membres, car le manque de clarté et l'hétérogénéité de la composition des acteurs réduisent le potentiel de collaboration et de synergie possible.